



Académie : Créteil

Implantation géographique : Cité éducative de Pantin (93)

Place du poste

La mission assignée s'inscrit dans le cadre de la politique pédagogique et éducative nationale déclinée dans le contexte académique puis départemental de Seine-Saint-Denis. Elle s'exerce sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis et sous l'autorité fonctionnelle du principal, chef de file de la cité éducative de Pantin.

Cadre des missions

Les fonctions sont définies en référence :

- aux enjeux nationaux des cités éducatives (conforter le rôle de l'École ; promouvoir la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles pour renforcer le maillage au sein d'un territoire pour soutenir l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)
- aux axes stratégiques de la cité éducative de Pantin ;
- aux axes du [projet académique 2020-2024](#) ;
- à l'avenant au projet de réseau d'éducation prioritaire, articulé avec les six priorités définies dans le référentiel pour l'éducation prioritaire.

Missions

Les missions institutionnelles et pédagogiques au sein de la cité éducative se déclinent de la façon suivante.

Partenariats institutionnels et territoriaux

- contribuer à la coopération entre les différents acteurs, pilotes et partenaires, notamment en lien avec le ou les coordonnateur(s) de l'éducation prioritaire et l'IA-IPR référent de la cité éducative ;
- accompagner les partenariats ;
- produire des comptes rendus et/ou relevés de conclusions et en assurer la diffusion ;
- partager, mutualiser avec les autres cités éducatives, sur le volet éducation nationale, en complémentarité des échanges entre chefs de file.

Ingénierie et évaluation

- assurer le suivi et participer à la mise en œuvre du calendrier d'évaluation des actions conduites dans le programme de la cité éducative, avec les partenaires correspondants ;
- contribuer au pilotage du projet d'établissement (définition – mise en œuvre et évaluation) en renforçant le lien avec la dynamique de la cité éducative ;
- participer à l'élaboration du bilan financier de chaque action éducation nationale et de la revue de projet ;
- construire et faire vivre les outils de suivi et d'évaluation des projets afin de façonner une mémoire sur le territoire et d'assurer la diffusion des contenus travaillés avec les partenaires.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communication

- favoriser la communication au sein de la cité éducative par le biais d'outils dédiés (y compris numériques), notamment en direction des personnels de l'éducation nationale ;
- veiller au respect des droits des personnes citées ou présentées dans les documents publiés par la cité éducative (droit à l'image, accord de diffusion pour la captation de séquences vidéo audio, etc.).

Il est demandé en fin d'année scolaire de rédiger, sur la base d'une lettre de mission, un rapport d'activité et de le transmettre à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale en mettant en copie le chef d'établissement chef de file de la cité éducative.

Compétences

- connaître le fonctionnement du système éducatif : 1^{er} degré, 2^d degré, orientation à l'issue de la scolarité obligatoire ;
- travailler en équipe et en partenariat avec les services de l'État (délégué du préfet) et les collectivités territoriales ;
- connaître les dispositifs de la politique de la ville ou partenariaux concernant l'éducation (cordées de la réussite, PRE, plan pour l'insertion des jeunes en Île-de-France, etc.) ;
- connaître le fonctionnement et les enjeux des cités éducatives ;
- connaître l'environnement des écoles et établissements ;
- faire preuve d'esprit d'initiative ;
- avoir une capacité d'analyse et de synthèse ;
- savoir rendre compte des actions menées ;
- contribuer à la conception et la gestion de dossiers complexes ;
- avoir pris connaissance des grands principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Pré-requis (diplômes ou expérience)

Profils variés au sein de l'éducation nationale : enseignant du 2^d degré, CPE, directeur d'école, professeur des écoles, etc.

Les demandes et autorisations de temps partagé des chargés de mission en cité éducative seront soumises à l'avis de l'IA-Dasen et du DRRH de l'académie de Créteil.

Modalités de candidature

Envoi d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae au principal co-pilote de la cité éducative et à la DSDEN, sous couvert du chef d'établissement :

- au principal du collège chef de file : ce.0931218U@ac-creteil.fr
- à la DSDEN : ce.93daa@ac-creteil.fr et ce.93eppv@ac-creteil.fr

Le cas échéant : entretien à la DSDEN dans le cadre d'une commission de recrutement.

Contacts

- M. Thomas Heuzé, IA-Daasen : ce.93daa@ac-creteil.fr
- M. Mathieu LARGERON, principal, co-pilote de la cité éducative : ce.0931218U@ac-creteil.fr
- M. Sébastien SZELONG, IEN missionné sur l'éducation prioritaire et la politique de la ville à la DSDEN de la Seine-Saint-Denis : ce.93eppv@ac-creteil.fr